

**DÉCISION SUR LES DATES ET LES LIEUX DE LA PREMIÈRE  
REUNION SEMESTRIELLE DE COORDINATION DE L'UNION AFRICAINE ET DES  
COMMUNAUTES ECONOMIQUES REGIONALES (CER), LA 35EME SESSION  
ORDINAIRE DU CONSEIL EXECUTIF ET LA 38EME SESSION ORDINAIRE DU  
COMITE DES REPRESENTANTS PERMANENTS (COREP)**

**La Conférence,**

1. **RAPPELLE** les décisions Assembly/AU/Dec.635(XXVIII) et Assembly/AU/Draft/Dec.687(XXX) adoptées en janvier 2017 et janvier 2018 respectivement, relatives à la réunion semestrielle de coordination et la délégation de pouvoir d'adoption du budget au Conseil exécutif ;
2. **DECIDE** que les dates et lieu de la première réunion semestrielle de coordination seront du 30 juin au 01 juillet 2019, à Niamey, au Niger, respectivement ;
3. **DECIDE EGALEMENT** que la 35<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil exécutif se tiendra du 27 au 28 juin 2019 à Niamey, au Niger, précédée de la 38<sup>ème</sup> session ordinaire du Comité des Représentants permanents (COREP) du 06 au 07 juin 2019 au siège de l'UA;
4. **DEMANDE** à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour organiser la première réunion semestrielle de coordination ainsi que la 35<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil exécutif et la 38<sup>ème</sup> session ordinaire du COREP aux dates susmentionnées.